

Comité de suivi environnemental des travaux - Démolition du contournement de BEYNAC

La création du Comité de suivi environnemental a été mis en place par l'arrêté préfectoral du 30 juin 2020 portant prescriptions au Conseil Département de la Dordogne relatives aux travaux de démolitions des éléments construits dans le cadre du projet de contournement du bourg de BEYNAC.

Quel est son rôle ?

Ce Comité veillera au bon respect des enjeux environnementaux.

Il est composé des représentants du Département, des services de l'État et de ses établissements publics ainsi que de deux associations agréées de protection de la nature du secteur.

Il se réunit à l'initiative du Département autant que de besoin et a minima tous les deux mois.

Le compte-rendu des réunions de ce comité est assuré par le Département.

Les compte-rendu sont transmis à l'ensemble des participants et sont également mis à disposition du public dans les 4 communes concernées par le projet.



La vérité sur le contournement de Beynac

Pour en savoir plus, visitez le site internet dédié : <https://veritebeynac.fr>
(<https://veritebeynac.fr/>)

